

Principe de la note de cadrage groupe

Tous les ans, la direction du groupe informe les Organisations Syndicales Représentatives au niveau du groupe Thales de la stratégie de déploiement de la politique salariale dans chaque entité du groupe. Il s'agit de la « **note de cadrage groupe** ».

Plusieurs réunions sont organisées mais attention, il ne s'agit pas, dans ce contexte, de **réunions de négociation**, la direction y met ce qu'elle veut et uniquement cela...

Une fois la note finalisée, elle est remise à chaque entité du groupe pour donner le cadre à suivre lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Il reste aujourd'hui deux réunions au niveau groupe entre Direction et Organisations Syndicales les 25 octobre et 8 novembre 2024.

Points clés évoqués par la direction dans le projet de note groupe

- Sélectivité < **12%** (% de salariés n'ayant pas d'Augmentation Individuelle)
- Budget Egalité Pro
 - **0,05%** en faveur de l'égalité de rémunération Femmes-Hommes
 - **0,1%** en faveur de la promotion des Femmes
- **La politique salariale est conduite distinctement de la modification du temps de travail.** Elle s'applique sur la base du salaire correspondant au temps de travail choisi par le salarié.
- Groupes d'emplois A à E (Mensuels) : budget d'augmentations générales représentant au minimum **35% du budget global d'augmentation** pour ces catégories.

Nota : Les budgets de politique salariale sont censés être « à la main » des entités pour les catégories A à E (Mensuels) et F à I (Ingénieurs et Cadres)



Avis **cg**t sur le projet de note de cadrage

Les revendications portées par la CGT groupe Thales lors de ces réunions peuvent se résumer ainsi :

- **Demande d'Augmentations Générales pour tous,**
- **Demande d'Augmentation Individuelles (si AI minimum de 2%),**
- **Une sélectivité à 0%,**
- **Un budget largement au-dessus de l'inflation,**
- **Une garantie de salaire au moins 10% au-dessus des minimas conventionnels** (*pour compenser la baisse des minimas conventionnels avec la mise en place de la Nouvelle Convention Collective en 2024*)

Avis CGT sur le projet de note de cadrage :

Cette note de cadrage (quasi copier-coller de la note de l'année dernière) veut faire croire à un bon niveau de dialogue social dans le groupe. Les directions des entités du groupe se réfugient derrière cette note pour donner l'illusion que les décisions ne sont pas à leurs mains alors que si on regarde bien, cette note ne cadre pas grand-chose ! Elle permet par contre, en rappelant le contexte inflationniste à la baisse cette année ainsi que les incertitudes liées actuellement au cadre fiscal (craintes de plus d'imposition société notamment) de donner les arguments aux négociateurs direction des différentes entités afin de réduire les budgets qui seront proposés lors des NAO. Nous ne sommes pas dupes et serons vigilants lors de ces négociations annuelles qui vont s'ouvrir d'ici la fin de l'année.

Planning global des NAO dans les entités

- **Novembre 2024** : Démarrage des NAO avec la remise des statistiques salariales
- **Janvier 2025** : **Fin des Négociations salariales**
- **Mars 2025** : Application politique salariale (**avec effet rétroactif à janvier**)
- **Juin 2025** : Mesures en faveur de l'égalité Femmes/Hommes (**avec effet rétroactif à janvier**)

Nos locaux CGT Thales DMS&AVS sont situés dans le bâtiment du CSE à l'étage au fond du couloir

CGT DMS : ☎ L.Gaborit : 07 85 17 69 31 ☎ S.Bieren : 06 42 66 39 23 ☎ A.Mahé : 06 45 08 60 16

CGT AVS : ☎ C.Mentuy : 06 64 92 11 90 ☎ D.Tallet : -



CGT Thales DMS Merignac
CGT Thales AVS Mérignac